

1546.

ORDRE *du Lis à Rome.* (ITALIE.)

Institué par Paul III, pour la défense du patrimoine de saint Pierre contre les ennemis de l'Eglise.

Confirmé, en 1556, par Paul IV, qui lui donna le pas sur tous les autres ordres de sa dépendance.

Les chevaliers du Lis portoient le dais sous lequel marche le pape, dans les cérémonies, lorsqu'il n'y avoit point d'ambassadeurs de princes pour cette fonction.

Le collier de l'Ordre étoit une double chaîne d'or entrelacée de lettres M à l'antique, où étoit attachée une médaille ovale qui représentoit un lis émaillé d'azur, mouvant d'une terrasse de sinople. Pag. 215, pl. XV, n° 4.

Cet ordre est devenu un simple office de la chancellerie romaine.

---